



saisie d'un appartement complet par demeco garde meubles

Par **shqkjgds**, le **14/07/2009** à **12:18**

Bonjour ,j'aimerais savoir s'il est légal que le contenu total d'un appartement de 4 pièces (papiers administratifs ,courrier personnel ,albums photos ,V D O ,tous meubles et objets qui s'y trouvent ,vêtements de bébé ,souvenirs et héritages familiaux

(violon estimé à 1000 euros ,fusil de chasse ANglais ,bronze du18 eme entre autres etc...etc...y compris) pour 800 euros /HUIT CENT EUROS soit 5000 francs de dettes ?

Je n'ai par ailleurs jamais reçu de résultats de cette saisie Le tribunal de Lille 59000 fFrance prétend ne trouver aucune trace du procès (96/97) ! ?? Bizarre...en 97 je pense que l'informatique était présente dans cette grande institution de France ???

Etant à l'étranger ,je n'ai pu suivre que de loin l'affaire .

J'aimerais simplement savoir si les lois s'appliquant aux saisies en appartement ,s'appliquent ou pas en garde meubles ???

Demeco se contente de répondre "adressez vous à la justice ..."

merci pour informations